Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le
ID : 018-200000933-20220502-2022_05_038-DE

SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 26 avril deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 2 mai 2022
Délibération n° 2022-05-038

Modification du règlement intérieur de la déchèterie

Conseillers en exercice : 35 **Conseillers présents : 24** **Nombre de votants : 29**

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Sophie ESPEJO, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : Mme Cathy PRUNIER

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Florence LEDIEU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents excusés : M. Pascal VILAIN, M. Hugues DUBOIN, M. Joël COULON, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Lionel POINTARD.

Il est proposé de compléter le règlement intérieur de la déchèterie afin de faciliter la gestion de la fermeture du site par les gardiens, en mentionnant que compte tenu du temps de déchargement, l'accès à la déchèterie sera fermé 10 minutes avant l'horaire de fermeture effectif du site.

En outre, il est proposé d'aménager les horaires d'ouverture de la déchèterie en cas de déclenchement d'une alerte canicule de niveau 3 (carte de vigilance orange) par le Préfet afin que personne ne se trouve sur le quai l'après-midi en cas de canicule.

Proposition d'horaire d'ouverture en cas de canicule : de 7h00 à 13h00.

Vous trouverez en annexe le projet de règlement intérieur modifié.

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 avril 2022 ;

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le
ID : 018-200000933-20220502-2022_05_038-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le règlement intérieur de la déchèterie ci-annexé

Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer et faire appliquer ce règlement intérieur.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER

Communauté de communes Sauldre et Sologne
18 (CHER)

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/05/2022 et de sa publication le 03/05/2022